



ARPE Occitanie

Offre de service pour votre

Plan climat air énergie Territorial

ARPE Occitanie
l'agence régionale d'appui aux stratégies territoriales

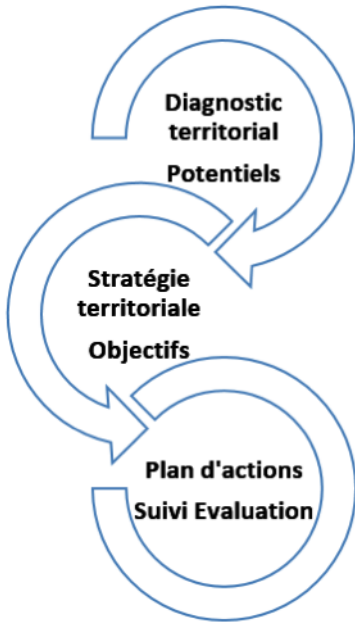


Les nouveaux PCAET, une opportunité pour les territoires

Depuis l'adoption de la loi Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) le 17 août 2016, les Plans climat énergie territoriaux sont transformés en **Plans climat air énergie territoriaux** avec les modifications suivantes :

- les EPCI de plus de 20 000 habitants au 1^{er} janvier 2017 sont soumis à l'élaboration d'un PCAET au 31 décembre 2018
- les EPCI de moins de 20 000 habitants peuvent volontairement réaliser un PCAET
- les PCAET doivent être révisés tous les 6 ans
- les PCAET doivent prendre en compte le SCoT du territoire (ainsi que le SRADDET lorsqu'il sera élaboré).
- les EPCI peuvent déléguer au SCoT la réalisation du PCAET afin de renforcer la cohérence entre ces deux outils et mutualiser les coûts
- les PLU / PLUi / PDU doivent prendre en compte les principales orientations des PCAET
- les PCAET doivent aborder la question de la qualité de l'air. Dans le cas des agglomérations concernées par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), le PCAET doit prendre en compte ce document
- enfin, le diagnostic et le programme d'actions d'un PCAET doivent approfondir de nouveaux champs d'analyse comme les puits Carbone par exemple. Un guide de l'ADEME explique de manière pédagogique les principaux changements (« Elus, l'essentiel à connaître sur les PCAET », cf. page 7)

Contenu type d'un PCAET



La réalisation d'un PCAET s'articule en 3 temps :

- diagnostic territorial et **potentiels** ;
- stratégie territoriale et **objectifs** ;
- plan d'actions et **dispositif de suivi-évaluation**.

Tout au long de la démarche :

- mobilisation des acteurs locaux à travers des ateliers participatifs ;
- évaluation environnementale.

Points traités au-delà des exigences réglementaires :

- diagramme pour illustrer les flux énergétiques territoriaux ;
- analyse de la facture énergétique territoriale, et du taux d'indépendance énergétique local.

Le rôle du maître d'ouvrage est primordial pour :

- le pilotage de la démarche, la mobilisation des acteurs locaux, la contribution aux ateliers participatifs
- la récupération de données locales.

L'offre de l'ARPE

Si un diagnostic approfondi permet d'obtenir une connaissance solide de l'existant et de déterminer des ambitions atteignables, il doit avant tout permettre de raisonner avec les bons ordres de grandeur et d'éclairer le choix des priorités.

L'exigence de précision des diagnostics sera modulée en fonction des données et moyens mobilisables par chacun des EPCI concernés, et proportionnée aux enjeux locaux.

En conséquence, l'ARPE propose deux prestations distinctes entre lesquelles les méthodes diffèrent au niveau de l'évaluation des potentiels (économie d'énergie, énergies renouvelables, etc.) et de la définition de la stratégie territoriale.

Dans tous les cas :

- l'ARPE préconise que les aspects liés à la pollution atmosphérique soient traités par ATMO Occitanie : une convention de partenariat peut être mise en place entre l'EPCI ou le SCOT (fourniture de données, définition des potentiels de réduction, etc.) d'une part et ATMO Occitanie d'autre part,
- l'offre de l'ARPE intègre l'évaluation environnementale.

Cette prestation est prioritairement conçue pour les communautés de communes.

L'ARPE préconise une approche pragmatique pour prioriser l'action sur les principaux enjeux stratégiques, et axer le PCAET sur la mise en mouvement du territoire et de ses acteurs.

Les potentiels de réduction et les développements des thématiques seront ceux définis par la loi TECV, et cohérents avec l'objectif de REPOS (Région Occitanie à énergie positive), la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC), et ceux des schémas régionaux (SRCAE, SRADDET).

Les objectifs recherchés seront des ordres de grandeur ambitieux mais réalisables.

L'ARPE prépare actuellement selon cette méthode le PCAET de la Communauté de communes du Grand Figeac.

Cette méthode répond aux attentes du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, et de l'ADEME

Plus adapté aux besoins des métropoles, communautés urbaines et aux communautés d’agglomération, il va plus loin que le “PCAET essentiel” sur les aspects “potentiels” et “stratégie territoriale”.

A cet effet, l’ARPE mobilise un bureau d’études pour des études plus complexes, en particulier pour les gisements locaux d’économies d’énergie et d’énergies renouvelables, et pour la définition de la stratégie territoriale.

Qu’il soit “essentiel” ou “approfondi”, la réalisation d’un PCAET à l’échelle d’un SCoT nécessite un travail supplémentaire pour traduire les réflexions à l’échelle du SCoT au niveau des EPCI

Pour aller plus loin

Il est possible d'aller au-delà des exigences réglementaires :

- intégrer une démarche Cit'ergie en parallèle de la réalisation du PCAET et sur laquelle serait construit le programme d'actions du PCAET (www.citergie.ademe.fr). L'ARPE accompagne Perpignan Méditerranée Métropole sur ce sujet ;
- envisager une coopération entre des territoires urbains et ruraux, dans une logique de complémentarité et d'équilibre urbain-rural, en faveur de la solidarité interterritoriale. En effet, en matière de transition énergétique, les atouts et les faiblesses des zones urbaines et des zones rurales sont complémentaires, qu'il s'agisse de gisements d'économie d'énergie ou de ressources en énergies renouvelables. La coopération entre zones urbaines et rurales est donc à encourager.

La proposition de l'ARPE peut faire l'objet d'adaptations pour intégrer des expérimentations.

Biblio

- Elus, l'essentiel à connaître sur les PCAET (ADEME) :
http://ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/elus_l_essentiel_pcaet_2016_ref_8832.pdf
- PCAET, comprendre, construire et mettre en oeuvre (ADEME)
<http://www.ademe.fr/pcaet-comprendre-construire-mettre-oeuvre>

ARPE Occitanie

14 rue de Tivoli
31000 Toulouse
05 34 31 97 00

117, rue des Etats Généraux
34000 Montpellier
06 89 63 63 07

Emmanuelle Valy
valy.e@arpe-mip.com

Brunehilde Vioujard
vioujard.b@arpe-mip.com

www.arpe-occitanie.fr

